

CINETUBE

CRITIQUE SUR COURT 2.0

REGLEMENT DU CONCOURS CRITIQUE SUR COURT 2.0

Association Unis Vers Sept Arrivé / Festival Court Métrange
Association Loi 1901 – N° SIRET 422 281 642 00047 –
N° TVA intracommunautaire FR09422281642
Pôle Associatif de Maurepas, 32 rue de la Marbaudais – 35700 Rennes – France
courtmétrange@gmail.com / www.courtmétrange.eu

CINETUBE

Devenez CinéTubeurs pour le concours « Critique sur court 2.0 » !

Avez-vous déjà entendu parler de CINETUBE ?

Ce néologisme est la contraction de deux mots : ciné pour cinématographie et Tube pour YouTube, la plateforme américaine de vidéo en ligne.

Le principe : le public du concours « Critique sur court » exprimera son point de vue sur le film de son choix par le biais d'une vidéo (mini sketch, « tuto ») qui sera publiée sur Youtube, ce qui permettra de donner une large diffusion à ses coups de cœur !

Après vérification de l'adéquation entre les exigences de Court Métrange et la qualité des vidéos et de leur contenu, la chaîne YouTube officielle du festival Court Métrange partagera ces vidéos de jeunes CinéTubeurs dans sa playlist « Critique sur court 2.0 ».

Ce support permettra aux jeunes d'échanger instantanément entre eux, notamment grâce aux commentaires, et de s'ouvrir à la vision des autres.

A vos caméras !

MODALITE D'INSCRIPTION

1- Conditions générales de participation

Ce concours est destiné aux lycéens qui suivent tout ou partie de l'édition scolaire du festival.

La vidéo devra être d'une durée de 3 minutes maximum, générique compris. La vidéo peut avoir été réalisée dans le cadre scolaire, en atelier ou encore de manière individuelle.

Le concours est ouvert jusqu'au 22 décembre 2017. L'inscription est gratuite.

2- Inscription du film

La vidéo inscrite doit être envoyée via une plateforme de partage et d'échange de fichiers en ligne comme **Wetransfer**, **Infini** ou encore **Drive** à l'adresse mail suivante : concoursmétrange@gmail.com

Devront être envoyés par mail :

- Un bordereau avec nom et contact du candidat
- Le règlement, complété et signé
- Lien de téléchargement du film

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de tous les éléments.

3- Format d'envoi

La vidéo devra être envoyée en **format numérique** : **.mov**, **.mp4**, par le biais d'une des plateformes ci-dessus.

Le nom du fichier devra impérativement contenir le titre de la vidéo, le nom du réalisateur.

Ne pas oublier les sous-titres si la vidéo n'est pas en français.

4-Obligatoire

La vidéo devra comporter un titre qui ne soit pas celui du court métrage choisi.

La vidéo devra mentionner le titre du court métrage ainsi que le nom du réalisateur.

La vidéo devra d'être d'une durée de 3 minutes maximum, générique compris.

La vidéo devra être décente et respectueuse.

5-Sélection

Si la vidéo envoyée correspond aux critères de participation au concours et que tous les documents sont retournés dans les délais d'inscription, le comité de sélection validera son inscription.

Les décisions du comité de sélection seront communiquées au réalisateur ou à l'organisme par courrier électronique. Les réalisateurs et (ou) l'établissement s'engagent à accepter et à signer le présent règlement, à mettre à la disposition du festival les coordonnées téléphoniques, postales et mails.

6-Jury

Les organisateurs du concours CINETUBE, désigneront un jury officiel, celui-ci décernera le lauréat.

Par souci d'impartialité, aucun membre du jury ne devra avoir participé aux films

7- Prix

- **Le Prix du Public**

Le Prix du Public sera remis au participant dont la vidéo aura obtenu le plus de soutiens sur *YouTube* avec la mention « j'aime » (Pouce bleu) et selon la formule suivante:

$Score = ((\text{Nombre de votes total} / \text{Nombre de jours en ligne}) * \text{Nombre de votants uniques})$

Le nombre de soutiens minimum pour figurer dans le classement du public est fixé à 30% du nombre moyen de soutiens de l'ensemble des vidéos.

En cas d'égalité de votes entre plusieurs participants, le gagnant sera désigné par le jury.

- **Le Prix du Jury**

Le jury remettra un prix à une vidéo sélectionnée parmi une présélection de l'équipe *Court Métrange*.

8- Droits de diffusion

Le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, des films ou des textes des œuvres inclus dans la vidéo. Dans le cas contraire, la responsabilité du festival ne saurait être engagée. La musique doit être originale ou libre de droit.

9- Conditions relatives à l'exploitation

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou extraits TV de moins de trois minutes de leur vidéo pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet. L'ayant-droit garantit à la direction du Festival d'être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ces vidéos, en intégralité ou en extraits. En accord avec les ayants-droits, certaines vidéos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux et chaîne *Youtube* du festival et diffusées dans des salles de cinéma et lieux de diffusion sous l'égide du Festival et d'autres festivals. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Toute participation suppose que chaque participant ou chaque enseignant ait eu toutes les autorisations nécessaires de droit à l'image des personnes apparaissant dans leurs courts métrages.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur.

Toute participation suppose que chaque participant ou chaque enseignant ait eu toutes les autorisations nécessaires de droit à l'image des personnes apparaissant dans leurs courts métrages.

« J'accepte les conditions de participation et le règlement du concours »

(Date et signature du candidat ainsi que celle du tuteur si celui-ci est mineur)